DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN



DECISION N°2024.00413

MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ EQUANS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN MODULE COMPLÉMENTAIRE MCOS POUR METTRE À DISPOSITION DES DONNÉES TRANSPORTS SUR LE SITE TRANSPORT OPEN-DATA.GOUV.FR

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R. 2122-3,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole doit assurer l'entretien de son patrimoine dédié à l'exercice de sa compétence de Transport Urbain de Voyageurs / Réseau STAS,

CONSIDERANT que la STAS se charge d'une partie importante des opérations de maintenance préventive et curative sur le matériel roulant,

CONSIDERANT le besoin d'acquérir un module complémentaire MCOS permettant d'exporter les données d'information du SAEIV en temps réel selon un format normé « SIRI »,

CONSIDERANT qu'autant sur le plan technique que dans le cadre d'une bonne gestion des deniers de la commande publique, il est donc nécessaire de poursuivre le recours aux services proposés par EQUANS afin de continuer à développer et utiliser cet outil.

CONSIDERANT que la société EQUANS étant l'éditeur du logiciel SAEIV en place sur le réseau, il a seul la capacité de fournir des modules complémentaires,

CONSIDERANT que ces circonstances justifient la mise en œuvre des dispositions de l'article R. 2122-3 du code de la commande publique autorisant la passation d'un marché auprès de l'entreprise EQUANS, sans publicité ni mise en concurrence préalables,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché public de fournitures et prestations relatif à l'acquisition d'un module complémentaire MCOS, est attribué à la société EQUANS, 2 boulevard Condorcet, CS 52604, 95015 Neuville Cedex, Siret n°421 159 153 00061, pour un montant total du marché de 65 009,00 € HT, soit un montant total de 78 010,80 € TTC.

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99 AU-042-244200770-20240408-C202400413I3

Date de mise en ligne : 13 mai 2024

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget Annexe des Transports, opération 101, destination SAEIV.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 13/05/2024 Pour le Président, par délégation, Le 18ème Vice-Président,

Jean-Luc DEGRAIX